

COMMENT SOUSCRIRE AU FIP CORSE « KALLISTÉ CAPITAL N°14 » ?

IMPORTANT : avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) et de la plaquette de présentation du FIP Corse. La réduction d'impôt est la contrepartie d'un **risque de perte en capital** et d'une durée de blocage de 7 à 9 ans. Il est conseillé au souscripteur de FCPI/FIP de consacrer un montant limité de ses actifs financiers, de l'ordre de 5 à 10 % maximum au global. La réduction d'impôt s'applique sur le versement net de frais d'entrée et entre dans le **plafond global des niches fiscales de 10 000 €**.

LES 4 ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1



JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES, ENCADRANT NOTRE RELATION :

- ☐ Le « **document d'entrée en relation / présentation de meilleurtaux Placement** »
- ☐ La « **convention de Réception Transmission d'Ordres (RTO)** »
- ☐ La « **lettre de mission** »
- ☐ Le « **kit découverte** » de meilleurtaux Placement

Important : la réglementation relative à l'obligation de connaissance et expérience des investisseurs qui incombe aux prestataires et intermédiaires financiers leur impose une connaissance actualisée de leurs clients. Ces documents sont destinés à vérifier que la souscription envisagée est adaptée à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement.

2



JE COMPLÈTE ET SIGNE LE DOCUMENT RELATIF AU FIP CORSE « KALLISTÉ CAPITAL N°14 » :

- ☐ Le « **bulletin de souscription** » du FIP Corse « Kallisté Capital N°14 »

3



JE JOINS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ☐ Un **chèque** libellé à l'ordre de « Kallisté Capital N°14 », respectant le minimum de souscription de **1_000 €**
- ☐ Un **justificatif d'identité**, qui peut être une copie de la **Carte Nationale d'Identité**, du **Passeport** ou de la **Carte de séjour** en cours de validité du(des) souscripteur(s)
- ☐ Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture, échéancier, avis d'imposition...)

4



JE RETOURNE L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS :

dans une enveloppe **non affranchie** adressée à
meilleurtaux Placement (MeilleurPlacement)
Libre Réponse n°64323 - 35049 Rennes Cedex

ou

dans une enveloppe **affranchie** adressée à
meilleurtaux Placement (MeilleurPlacement)
18 rue Baudrairie - 35000 Rennes

**Nous accuserons réception des documents par email et procéderons à l'analyse de votre projet.
Un rapport d'adéquation vous sera adressé avant transmission de la souscription à la société de gestion.**

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre dossier de souscription.

Une question, un conseil ? Nos conseillers sont à votre disposition du **lundi au vendredi** de 9h à 19h
par téléphone au **01 47 20 33 00**, sur rendez-vous ou par e-mail : **placement@meilleurtaux.com**

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION / PRÉSENTATION MEILLEURTAUX PLACEMENT

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNECF Patrimoine). Siège social : 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - Tél : 01 47 20 33 00 - Courriel : placement@meilleurtaux.com - Site internet : placement.meilleurtaux.com

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07 031 613

Intermédiaire en assurance (COA)

Positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. MeilleurPlacement peut notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants* : Generali Vie, Spirica, Suravenir... Le conseil apporté est de type « adaptation de la solution aux besoins et objectifs du client ». Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc. Le suivi du contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions versée par les compagnies d'assurances partenaires (rétrocession annuelle d'une partie des frais de gestion prélevés au titre de la gestion des contrats et au titre de la gestion des supports financiers (hors fonds en Euro et autres supports spécifiques)).

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : néant

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNECF Patrimoine), association agréée par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers). MeilleurPlacement peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants* : 123 IM, ACG Management, Alto Invest, Nextstage, Odysée Venture, Périel Placements, Sigma Gestion, Sofidy SA, Truffle Capital, Vatel Capital...

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers) et la rémunération se fait par commissions sur les instruments financiers.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

- Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant :
Meilleurtaux - 36 rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris - ORIAS n°07 022 955 - RCS Paris 424 264 281
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille :
Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale, etc.
(liste complète des partenaires sur www.meilleurtaux.com/a-propos-de-meilleurtaux/nos-partenaires-bancaires/credit-immobilier)
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiquées avant la souscription.

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financières

Dans le cadre de ces activités, MeilleurPlacement bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrites auprès de MMA boulevard de Marie et Alexandre Oyon - Le Mans Cedex 9.

Politique de traitement des conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation applicable, MeilleurPlacement a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

* Les listes d'établissements partenaires mentionnées dans ce document sont susceptibles d'évolution. La liste complète et actualisée peut être fournie sur simple demande.

FACE À VOUS UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE À :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de meilleurtaux Placement - MeilleurPlacement - RGD - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la page dédiée aux données personnelles et notre politique de confidentialité.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à MeilleurPlacement, par mail ou par courrier, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la réclamation pour y répondre.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr).

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Je soussigné(e)/nous soussignés

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

et

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de MeilleurPlacement.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Signature :



KIT DÉCOUVERTE

POURQUOI NOUS VOUS DEMANDONS TOUTES CES INFORMATIONS ?

Ce "Kit Découverte" regroupe l'intégralité des informations que nous devons recueillir auprès de vous dans le cadre de notre relation, afin de vous délivrer un conseil adapté et d'agir au mieux de vos intérêts.

Nous avons réparti ce kit d'information en 3 parties distinctes afin de faciliter votre saisie. Ces 3 parties sont :

- **Ma situation patrimoniale et financière** : dans cette partie, nous recueillons les informations civiles vous concernant ainsi que vos proches. Les questions concernent votre foyer, votre régime matrimonial, votre activité professionnelle, vos revenus... afin de prendre en considération dans notre conseil l'ensemble des paramètres de votre situation personnelle.
- **Mon expérience et mes connaissances financières** : nous vous demandons ici de nous indiquer l'ensemble des types de supports ou de placements que vous connaissez ou que vous avez détenus. Nous vous interrogeons également sur la manière dont vous les avez gérés ainsi que les expériences que vous avez pu connaître, ainsi que vos réactions le cas échéant. Grâce à vos réponses nous pourrions déterminer votre sensibilité/tolérance au risque
- **Mon placement** : nous terminons par une partie relative au type de placement que vous projetez de faire. Les questions portent sur vos objectifs, votre horizon et l'ensemble des informations propres à ce projet qui nous permettront de nous assurer de l'adaptation de la solution envisagée.

L'ensemble de ces renseignements doit nous permettre de délivrer notre conseil initial, accompagné de précisions mais aussi de points d'attention. Ce conseil sera formalisé par écrit.

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce "Kit Découverte" de manière sincère et complète. Dans le cas contraire, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas vous être adapté.

En fonction de la solution de placement retenue, nous pourrions être amenés à vous demander une mise à jour de ces informations qui se fera alors via une "Fiche d'Actualisation".

Nous sommes conscients que ces informations sont nombreuses et personnelles, mais elles sont indispensables pour répondre à notre devoir de conseil imposé par nos différents statuts en tant que Conseiller en Gestion de Patrimoine. Nous vous assurons de l'entière confidentialité de ces informations, dont seules celles requises seront transmises aux assureurs et société de gestion que vous retiendrez.

Nous vous remercions pour votre implication dans ce process déterminant pour la validité de notre conseil et restons à votre disposition pour tout complément d'information sur cette démarche.

L'équipe **meilleurtaux Placement**

FICHE DÉCOUVERTE - MA SITUATION PATRIMONIALE CLIENT

Afin de vous délivrer un conseil adapté et d'agir au mieux de vos intérêts, nous devons avoir une connaissance à jour :

- de votre situation financière, de la composition de votre patrimoine → c'est l'objectif de la fiche « **ma situation patrimoniale client** » ;
- de votre connaissance et de votre expérience en matière financière et boursière → c'est l'objectif de la fiche « **expérience** ».

Ces 2 premières fiches sont valables pour **l'ensemble des placements** que vous avez acquis via nos sites. Elles doivent être **remplies par chaque client** qu'il soit souscripteur ou co-souscripteur. Pour chacun de ces placements nous devons avoir connaissance de vos objectifs et de votre horizon d'investissement → c'est l'objectif de chacune des fiches « **mon placement** ».

Avec l'ensemble de ces éléments, nous pourrions :

- **assurer l'adaptation** de chaque placement à votre situation ;
- **déterminer votre profil** par placement et vous alerter si la situation était incohérente ou inadaptée ;
- **valider la cohérence** des opérations futures que vous nous adresserez et ainsi répondre à l'ensemble de la réglementation qui vise principalement à protéger et informer l'épargnant en tant que consommateur.

Il est donc indispensable que vous répondiez à ces questionnaires de manière sincère et complète. À défaut de cette information de qualité et exhaustive, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas être adapté.

Toute modification de votre situation familiale, patrimoniale ou professionnelle peut avoir une incidence sur notre prestation. Il conviendra donc de nous signaler tout changement relatif à votre situation afin d'actualiser le présent document. Dans tous les cas, ce document devra être mis à jour au moins une fois par an.

Les destinataires des données sont les conseillers en gestion de patrimoine, le personnel affecté aux opérations de back-office et les partenaires (assureurs, banques ou gestionnaires des « produits » souscrits) de **meilleurtaux Placement**.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont conservées et font l'objet d'un traitement automatique. Elles sont indispensables à la mise en œuvre du conseil par **meilleurtaux Placement**. Conformément à la réglementation Informatique et Liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données, le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de **meilleurtaux Placement**.

ÉPARGNANT(E)/SOUSCRIPTEUR(RICE)/ASSURÉ(E)

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

Capacité juridique :

Majeur : ☐ Capable

Majeur protégé sous :

- | | |
|--|--|
| ☐ Curatelle simple | ☐ Sauvegarde de justice |
| ☐ Curatelle renforcée | ☐ Habilitation familiale |
| ☐ Tutelle | ☐ Mandat de protection future |

Régime de protection juridique mis en place depuis le :

____/____/____

Mineur : ☐ Sous administration légale

☐ Sous tutelle ☐ Émancipé

Représenté(e) par : (à remplir par les représentants légaux)

1 - Nom : _____ Prénom : _____ Relation avec le/la souscripteur(rice)/assuré(e) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

2 - Nom : _____ Prénom : _____ Relation avec le/la souscripteur(rice)/assuré(e) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Activité et projection, Je suis : ☐ Salarié(e) en activité ☐ Indépendant(e) en activité ☐ Demandeur(euse) d'emploi
☐ Étudiant(e)/Élève/Apprenti(e) ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité professionnelle

Profession actuelle ou ancienne : _____

CSP : _____ Je pense partir à la retraite dans _____ ans.

Nationalité et situation civile et fiscale

Je suis de nationalité : _____ J'ai une double nationalité : _____

Je suis : ☐ résident fiscal français ☐ résident fiscal dans un autre pays : _____

CONJOINT(E)/PARTENAIRE DE PACS (obligatoire)

À compléter obligatoirement en cas de souscription simple ou de co-souscription.

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

En cas de co-souscription merci de cocher la case ci-dessous :

☐ Co-souscripteur(rice)/Co-assuré(e)

Activité et projection, mon(ma) conjoint(e)/partenaire est :

- | | |
|---|--|
| ☐ Salarié(e) en activité | ☐ Indépendant(e) en activité |
| ☐ Demandeur(euse) d'emploi | ☐ Étudiant(e)/Élève/Apprenti(e) |
| ☐ Retraité(e) | ☐ Sans activité professionnelle |

Profession actuelle ou ancienne : _____

CSP : _____

Nationalité de mon(ma) conjoint(e)/partenaire

Nationalité : _____

Double nationalité : _____

Adresse fiscale : _____

Ville : _____ CP : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Je confirme que mon adresse postale est également mon adresse fiscale : ☐ Oui ☐ Non

Si non, merci de prendre contact avec notre service clients et de préciser votre adresse postale : _____

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ? ☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une Institution internationale publique, créée par un traité.

Une personne de votre famille⁽¹⁾ ou de votre entourage⁽²⁾ exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? ☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Les personnes concernées sont les suivantes : ⁽¹⁾ le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. ⁽²⁾ Les personnes qui vous sont étroitement associées :

- Personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous.

- Personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

« US Person »

Suite au traité signé entre la France et les Etats-Unis, la réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) impose aux établissements financiers de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains.

ÉPARGNANT(E) - Je déclare que ma situation est la suivante :

Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique : ☐ Non ☐ Oui

Je suis résident(e) fiscal(e) ⁽¹⁾ des Etats-Unis d'Amérique : ☐ Non ☐ Oui

CONJOINT(E) - Je déclare que ma situation est la suivante :

Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique : ☐ Non ☐ Oui

Je suis résident(e) fiscal(e) ⁽¹⁾ des Etats-Unis d'Amérique : ☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, des renseignements complémentaires pourront vous être demandés pour compléter votre dossier.

⁽¹⁾ Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères suivants : avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième), avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain, être titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card). Vous pouvez obtenir plus de précisions sur le site de l'IRS : www.irs.gov

Situation matrimoniale

☐ Célibataire ☐ Pacsé(e)(s) ☐ Marié(e)(s) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Union libre

Date du mariage : ____ / ____ / ____ Contrat de mariage : ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser le régime : _____

Date du PACS : ____ / ____ / ____ Contrat de PACS : ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser le régime : _____

Date de divorce : ____ / ____ / ____

Enfants et personnes à charge

Enfants : J'ai _____ enfant(s)			
Nom	Prénom	Date de naissance	À charge
		____/____/____	☐ Oui ☐ Non
		____/____/____	☐ Oui ☐ Non
		____/____/____	☐ Oui ☐ Non
Personnes à charge : J'ai _____ autre(s) personne(s) à ma charge			
Nom	Prénom	Date de naissance	Lien familial
		____/____/____	
		____/____/____	

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

Le budget de votre foyer :

Vos revenus = revenus professionnels + revenus du patrimoine = _____ € ☐ Nets/mois ou ☐ Nets/an

L'estimation de votre capacité d'épargne = _____ € ou _____ % de vos revenus ☐ /mois ou ☐ /an

L'estimation de vos charges = cout du logement + charges courantes + fiscalité = _____ € ou _____ % de vos revenus ☐ /mois ou ☐ /an

Dans les 12 prochains mois, un événement particulier est-il susceptible d'intervenir et d'influer (achat ou vente immobilière, mariage, naissance,...) :

- Sur le niveau de vos revenus ou dépenses ☐ Non ☐ Oui : _____

- Sur le montant de votre patrimoine ☐ Non ☐ Oui : _____

Concernant votre résidence principale, vous êtes ?

☐ Propriétaire(s) sans emprunt ☐ Propriétaire(s) avec emprunt ☐ Hébergé à titre gratuit ☐ Locataire(s)

Montant de votre patrimoine total (emprunts déduits), votre patrimoine = ensemble de vos actifs nets de vos emprunts = _____ €

Montant de votre patrimoine immobilier (emprunts déduits) ?

Vos avoirs immobiliers représentent environ _____ € ou _____ % de votre patrimoine

Montant de votre patrimoine financier ? Vos avoirs financiers représentent environ _____ € ou _____ % de votre patrimoine

Dont **liquidités** (montant de votre épargne investie sur des livrets ou des comptes bancaires) = _____ € ou _____ % de votre patrimoine

À combien chiffrez-vous votre impôt sur le revenu ? _____ € ☐ /mois ☐ /an

Êtes-vous redevable de l'IFI ? (Impôt sur la Fortune Immobilière) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à combien l'estimez-vous ? _____ €

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement), pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com.

En signant ce document, je certifie que ces données sont exactes et sincères. J'accepte qu'elles soient conservées et analysées par meilleurtaux Placement.

Fait à : _____

Le ____ / ____ / ____

Épargnant N°1/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Épargnant N°2/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Mineur(e)/Personne Protégée

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com.

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEP
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.
Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

KYC-FD-PATRIMOINE : 21/06/2021

FICHE DÉCOUVERTE - MON EXPÉRIENCE ET MES CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Quelles sont votre expérience et votre connaissance des placements suivants :

	Connaissance de ce type de placement financier		Expérience de l'investissement au cours des 12 dernières mois	
	Je connais les principes et fonctionnements	Je ne connais pas	J'ai déjà investi dans	Je n'ai jamais investi dans
Type de supports				
Fonds en euro (en assurance vie)	☐	☐	☐	☐
Actions ou obligations	☐	☐	☐	☐
Placements collectifs SICAV, FCP, OPCVM (y compris assurance vie en UC)	☐	☐	☐	☐
Placements collectifs immobiliers SCPI, SCI, OPCI	☐	☐	☐	☐
Produits d'indexation ETF, Trackers...	☐	☐	☐	☐
Produits structurés EMTN, BMTN, fonds à formule...	☐	☐	☐	☐
Produits à effet de levier Warrants, turbos, CFD...	☐	☐	☐	☐
Types de placements				
Livrets d'épargne / Épargne logement	☐	☐	☐	☐
Contrat d'assurance vie	☐	☐	☐	☐
Compte titres et/ou PEA	☐	☐	☐	☐
PERP	☐	☐	☐	☐
Contrat Madelin	☐	☐	☐	☐
Contrat Article 83	☐	☐	☐	☐
Investissement de diversification				
FCPI/FIP	☐	☐	☐	☐
FCPR	☐	☐	☐	☐
SOFICA	☐	☐	☐	☐
Investissements directs PME (Holding, mandat de gestion...)	☐	☐	☐	☐
Groupement Foncier Forestier	☐	☐	☐	☐
Groupement Foncier Viticole	☐	☐	☐	☐

Selon votre connaissance des placements financiers :

- Un investissement en placements collectifs/Unités de Compte (FCP/SICAV/ETF/SCPI,...) présente un risque de perte en capital

☐ Vrai

☐ Faux

☐ Je ne sais pas
- Il est possible de souscrire à des SICAV/FCP à un prix d'achat connu à l'avance

☐ Vrai

☐ Faux

☐ Je ne sais pas
- Une perspective de gain élevé implique un risque de perte en capital fort

☐ Vrai

☐ Faux

☐ Je ne sais pas
- En assurance vie, le capital placé est bloqué pendant 8 ans

☐ Vrai

☐ Faux

☐ Je ne sais pas

Avec quel(s) mode(s) de gestion avez-vous déjà réalisé vos investissements sur des produits financiers ?

- ☐ Gestion libre - Je gère seul(e) mes avoirs
- ☐ Gestion sous mandat - Je délègue la gestion de mes avoirs via un mandat
- ☐ Gestion conseillée - Je me fais accompagner des conseils d'un professionnel pour gérer mes avoirs

En ce qui concerne vos placements financiers, vous diriez que vous êtes

- ☐ Très actif, je fais plusieurs mouvements/mois ou semaine
- ☐ Actif, je regarde régulièrement les marchés et réalloue mes avoirs
- ☐ Peu actif, je fais un point une à deux fois/an
- ☐ Inactif, j'attends que mon conseiller me dise s'il faut bouger

Avez-vous déjà subi une baisse sur les marchés ?

- ☐ Non, je n'ai jamais réalisé de pertes
☐ Oui d'un maximum de 10 %
☐ Oui d'un maximum de 20 %
☐ Oui de plus de 20 %

Si oui, Quelle a été votre réaction face à ces pertes ?

- ☐ J'ai augmenté mon investissement dans ce placement afin de profiter de la baisse des marchés
☐ J'ai patienté : je considère que tant que je n'ai rien vendu, je n'ai rien perdu
☐ J'ai attendu, puis liquidé une partie de mes positions, voyant que les marchés ne repartaient pas à la hausse.
☐ J'avais déjà trop perdu, j'ai tout vendu

Avez-vous déjà bénéficié de période de hausse sur les marchés ?

- ☐ Non, je n'ai jamais réalisé de gains
☐ Oui d'un maximum de 10 %
☐ Oui d'un maximum de 20 %
☐ Oui de plus de 20 %

Si oui, Quelle a été votre réaction face à ces gains ?

- ☐ J'ai tout vendu car les marchés étaient au plus haut
☐ J'ai sécurisé une partie de mes gains et suis resté(e) investi(e) sur l'autre, ça pouvait encore monter
☐ J'ai patienté, les marchés ont continué à se valoriser
☐ J'ai réinvesti, il y avait encore du potentiel de gain sur les marchés.

En signant ce document, je certifie que ces données sont exactes et sincères. J'accepte qu'elles soient conservées et analysées par meilleurtaux Placement.

Fait à : _____

Le ____ / ____ / ____

Épargnant N°1/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Épargnant N°2/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Mineur(e)/Personne Protégée

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.
Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

KYC-FD-EXPERIENCE : 21/06/2021

FICHE DÉCOUVERTE - INFORMATION « MON PLACEMENT »

Questionnaire établi dans le cadre de la mise à jour des informations

Souscripteur : Nom : _____ Prénom : _____

Co-souscripteur : Nom : _____ Prénom : _____

Nom du contrat ou du placement : _____

Quel est votre objectif pour ce placement ?

☐ Réduire ma fiscalité ☐ Diversifier mon patrimoine ☐ Autre : _____

Quelle est votre situation fiscale précise ?

☐ Je confirme être assujéti à l'Impôt sur le Revenu et ma Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de : ☐ 11 % ☐ 30 % ☐ 41 % ☐ 45 %

☐ Je ne suis pas assujéti à l'Impôt sur le Revenu. En l'absence d'imposition sur le revenu, l'investissement dans des solutions de défiscalisation présente un intérêt fiscal nul. Le seul gain potentiel réside dans la perception d'une éventuelle plus-value à la liquidation du produit.

Cet investissement n'est donc pas adapté à votre situation fiscale. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement.

Quelle est la durée estimée pour cet investissement ?

☐ Je suis prêt à bloquer mon capital pour une période de 5 à 10 ans

☐ J'ai un horizon de placement inférieur à 5 ans ou je ne souhaite pas bloquer ces sommes. L'investissement dans des solutions de défiscalisation est un placement long terme (plus de 5 ans). Cet investissement n'est donc pas adapté à la durée de blocage que vous acceptez. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement.

Quelle description correspond au mieux dans le cadre de votre projet à votre appétence pour le risque ?

☐ J'accepte de prendre un risque de perte en capital ☐ Je n'accepte aucun risque en capital. L'investissement dans des solutions de défiscalisation présente un risque de perte en capital. Ce placement n'est donc pas adapté au niveau de risque que vous êtes prêt(e) à accepter. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement.

Quelle est la part totale des placements FCPI/FIP/ Holding / FCPR dans votre patrimoine financier, y compris cet investissement ?

☐ Moins de 5 % ☐ De 5 % à 10 % ☐ Plus de 10 % : Dans ce cas, j'ai bien conscience que cette part est supérieure à celle que me conseille meilleurtaux Placement pour ce type d'avoirs en raison du risque en capital et la durée de blocage des capitaux. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement.

À compléter uniquement si vous êtes âgé(e) de plus de 80 ans

Certains placements parmi les FCPI, FIP, SOFICA, ... excluent dans leurs règlements, toute sortie anticipée, même en cas de décès.

Ce faisant, en cas de décès, vos héritiers devront conserver les parts jusqu'à la liquidation du fonds.

☐ En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'investissement et souhaite maintenir mon projet

Origine des fonds : vous prévoyez de dédier _____ € à ce projet de placement. L'origine de ces fonds est :

	Montant	Date de génération des fonds correspondants
Salaires et revenus	_____ €	
Épargne déjà constituée	_____ €	_____
Remboursement de FCPI/FIP	_____ €	_____
Autre : _____	_____ €	_____

En signant ce document, je certifie que ces données sont exactes et sincères. J'accepte qu'elles soient conservées et analysées par meilleurtaux Placement.

Fait à : _____ Le ____ / ____ / _____

Épargnant N°1/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Épargnant N°2/Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

meilleurtaux Placement est la marque exploitée par MeilleurPlacement dont nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du Code des Assurances.

La présente lettre de mission a pour objet de définir et contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

Je soussigné(e)/nous soussignés

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

et

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Agissant en tant que :

☐ Personne(s) physique(s)

☐ Représentant de la personne morale (Dénomination sociale) : _____

Ci-après dénommé(e)(s) **le(s) / la « CLIENT (e) (s) » d'autre part**,

I - CADRE DE NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre aux axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux ci-après énoncés : (cocher une ou plusieurs cases)

☐ Etudier les moyens de valoriser votre épargne,

☐ Préparer la transmission de votre patrimoine,

☐ Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisation,

☐ Etudier les moyens de préparer votre retraite,

☐ Etudier les moyens de protéger votre conjoint, concubin ou partenaire,

☐ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers ou immobiliers qui pourraient répondre à votre problématique patrimoniale actuelle et de son évolution,

☐ Autre : _____

Si vous souhaitez nous confier ponctuellement des missions complémentaires qui dépassent les missions précisées ci-dessus, une lettre de mission spécifique sera établie afin d'en préciser les objectifs et la rémunération.

II - MODALITÉS DE NOTRE INTERVENTION

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux devant nous permettre d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. Nous investiguerons également sur votre capacité à accepter la prise de risque pour les éventuels placements à vous proposer.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrions valider avec vous les solutions d'investissement en vue d'atteindre vos objectifs.

Modalités spécifiques à l'activité de conseiller en investissements financiers :

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non-indépendante, ce qui signifie notamment que ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous serez informé de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis tous les 1 à 3 ans selon la nature du placement recommandé.

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

Vous trouverez en dernière page de la présente lettre de mission, sous forme de tableau, des informations génériques sur les placements et stratégies d'investissement proposés, incluant des orientations et mises en garde sur leurs risques inhérents.

Modalités spécifiques à l'activité de courtier en assurance :

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc.

III - MODE DE RÉMUNÉRATION

Finance Sélection est directement rémunérée par les fournisseurs des produits ou services que vous êtes susceptible d'utiliser (entreprises d'assurance, sociétés de gestion et banques).

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, meilleurtaux Placement, en tant que conseiller en investissements financiers pourra recevoir, en plus des droits d'entrée :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers...
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change...
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

IV - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement/meilleurtaux Placement - RGPD - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la page dédiée aux données personnelles et notre politique de confidentialité. Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com



VOUS DÉTESTEZ LE SPAM ?
NOUS AUSSI !

**meilleurtaux Placement s'engage à ne jamais vendre ni louer
vos données à des tiers, quels qu'ils soient.**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Confidentialité

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

V - DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Il est précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultat. Nous vous rappelons qu'en matière financière, les performances passées ne préjugent en rien des performances à venir.

Par la signature de ce document :

- Vous vous engagez à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive, et à nous communiquer les renseignements et documents utiles à la réalisation de notre mission ; en particulier, vous vous engagez à nous faire part de toute opérations, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.
- Vous acceptez que nous communiquions ensemble sur votre dossier par courrier, mais aussi par téléphone et mail ; en particulier, votre rapport d'adéquation et nos conseils vous seront adressées par courrier électronique.
- Vous autorisez les établissements dépositaires et entreprises d'assurance à communiquer à MeilleurPlacement et le cas échéant à son prestataire de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la directive relatives aux Marchés d'Instruments Financiers dite « MIF2 » et de notre statut de conseiller en investissements financiers et de la Directive Distribution d'Assurance dite « DDA ».

Conformément aux obligations prévues par le Code monétaire et financier concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, nous avons mis en place un dispositif de surveillance et sommes tenus de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations nécessaires. Nous avons également mis en place un dispositif de traitement des conflits d'intérêts. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

VI - LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de MeilleurPlacement qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr).

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

VII - SUIVI PATRIMONIAL

Parce que votre situation personnelle, financière et patrimoniale ainsi que vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier. Dans cet intervalle, nous sommes à votre disposition pour faire le point à chaque fois que vous le jugerez nécessaire soit par téléphone, soit par courriel, soit d'un rendez-vous dans nos locaux.

A votre demande, nous nous engageons également à vous tenir informé(s) des types de placements financiers ou immobiliers qui répondraient à vos besoins et recherches.

En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité car l'absence de ces informations ou le caractère erroné de leur formulation peut affecter dans les proportions potentiellement significatives la qualité du service rendu.

En outre, vous gardez l'entière responsabilité de toute décision d'investissement, d'arbitrage, ou de désinvestissement portant sur les actifs financiers.

Nous vous rappelons que vous restez maître de toute décision d'investissement, d'arbitrage ou de désinvestissement. La durée de notre mission est d'un an et fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Un double de cet exemplaire vous sera retourné avec notre signature.

Fait à : _____ Le : _____

Signature client(e)

Signature client(e)

Pour MeilleurPlacement,

Eric Girault,
Président

Informations sur les placements et les stratégies d'investissement proposés (incluant des orientations et des mises en garde appropriées sur leurs risques inhérents).

Principaux objectif(s) poursuivi(s)					Types de placements et stratégies d'investissements	Inconvénient(s) et Risque(s) inhérent(s) aux types de placements.				
						Risque de perte en capital				
Valorisation de l'épargne	Transmission du patrimoine	Optimisation de la situation fiscale	Préparation de la retraite	Protection du conjoint, concubin ou partenaire		Risque de marché	Risque de liquidité	Risque de défaut ou de contrepartie	Risque opérationnel	
•	•		•	•	< Contrat d'assurance-vie et de capitalisation >	• Sauf fonds euros		•*	•	
•	•	• Unique- ment en objectif secondaire	•		< Contrat retraite PER >	• Sauf fonds euros		•*	•	• Sauf cas précis de rachats exception- nels
•		•			< FIP >	•	•	•	•	•
•		•			< FCPI >	•	•	•	•	•
		•			< SOFICA >	•		•	•	•
•			•		< SCPI d'entreprise, OPCI >	•	• Sauf OPCI	•	•	
•		•	•		< SCPI fiscales >	•	•	•	•	•
•			•		< Mandat de gestion « PEA » >	•	•	•	•	
•					< FCPR >	•	•	•	•	Pour certains FCPR

* Fonds indemnisation à hauteur de 70 000 € pour toute garantie en capital par assureur et par personne et de 90 000 € pour les rentes dont les versements de prime sont en cours.

Types de placements	Principaux partenaires (Liste non exhaustive soumise à évolution dans le temps)
Assurance vie / capitalisation / retraite	Generali Vie, Spirica, Suravenir, Apicil Epargne, Swiss Life
FIP, FCPI, FCPR, SOFICA	Vatel Capital, Eiffel Investment Group, ID Invest, Nextstage AM
SCPI d'entreprise et fiscales, OPCI	La Française AM, Primonial, Voisin, Sofidy
Mandat de gestion PEA	La Financière de l'Echiquier

CONVENTION DE RECEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

Entre :

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Ci-après dénommé le CLIENT d'une part,

Et :

MeilleurPlacement, conseil en gestion de patrimoine, exploitant de la marque « meilleurtaux Placement », enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 031 613 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),

Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), est habilité à exercer une mention de réception-transmission d'ordres exclusivement sur des parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPI, FIP, SCPI, OPCI, liste non exhaustive), dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille d'OPC. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du Client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquelles il peut opérer au terme de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux dites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordres. Ce service devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; il ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil au Client.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Évaluation préalable de l'adéquation

Tout projet d'investissement du Client est, à peine d'irrecevabilité, adressé au Conseil accompagné de l'ensemble des documents et pièces justificatives exigés par ce dernier aux fins d'analyse du projet et d'évaluation de son adéquation à la situation et aux besoins du Client.

Le Conseil recueille ainsi, avant toute exécution de la prestation de réception-transmission d'ordres, les informations sur la situation et les objectifs du Client, ses connaissances et son expérience en matière financière ainsi que sa tolérance au risque et sa capacité à subir des pertes nécessaires pour lui prodiguer un conseil sur son projet d'investissement

dans des parts ou actions d'OPC adapté.

L'ensemble des éléments reçus du Client ne constitue à ce stade qu'un simple projet d'investissement qu'il appartient au Conseiller, dans le cadre de sa mission de conseil, d'analyser et de valider ou de ne pas accepter en l'état le cas échéant.

Conformément à la réglementation, les recommandations formulées par le Conseiller au terme de sa mission de conseil sont formalisées dans un rapport d'adéquation établi par acte séparé et remis au Client avant toute exécution de la présente convention et tout passage d'ordre.

L'exécution du service de réception-transmission d'ordres proposé par le Conseiller intervient ainsi postérieurement à sa mission de conseil et exclusivement aux fins de permettre la réalisation de l'investissement sur les parts ou actions d'OPC projeté dans les conditions recommandées ou convenues avec le Client.

Aucun ordre n'est transmis à l'établissement teneur de compte du Client en l'absence d'évaluation préalable de l'adéquation de l'investissement envisagé à sa situation ou ses besoins et de formalisation du conseil prodigué par le Conseiller.

Article 4 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple ou recommandée,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf ou tout autre format sécurisé.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- S'il opte pour le nominatif administré, son numéro de compte ou son numéro de porteurs de parts
- la signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du Conseil. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre, ou selon les prescriptions

imposées, en la matière, par le gestionnaire et/ou le dépositaire de l'OPC concerné.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

À défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera, par tout moyen, l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 5 : Transmission des ordres

Suite à la réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et à la réalisation de la mission de conseil telle que décrite à l'article 3, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 6 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres

conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 7 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 8 : Confidentialité des informations

Les données collectées dans cette convention et dans les documents lors de sa mise en œuvre sont indispensables à la réalisation de la prestation de réception-transmission d'ordres par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer sur simple demande auprès de MeilleurPlacement : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Article 9 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 10 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 11 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires, est signée par les parties.

Un double de cet exemplaire vous sera retourné avec notre signature.

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer sur simple demande auprès de MeilleurPlacement : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Fait à : _____ Le : _____

Signature client(e)

Signature client(e)

Pour MeilleurPlacement,

Eric Girault,
Président

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

RTD : 16/06/2021

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FIP KALLISTÉ CAPITAL N°14

Fonds d'Investissement de Proximité pour la Corse
Article L.214-31 du Code monétaire et financier
Agrément AMF du 10/09/2021
Code ISIN : FR0014004LV9

Cachet :

meilleurtaux
Placement

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Nom.....
Nom de jeune fille.....
Prénom.....
Né(e) le.....
à..... N° de Dépt
Nationalité.....
Téléphone.....
Email (obligatoire).....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Nom.....
Nom de jeune fille.....
Prénom.....
Né(e) le.....
à..... N° de Dépt
Nationalité.....
Téléphone.....
Email (obligatoire).....

En cas de première souscription à un fonds géré par Vatel Capital, joindre la copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FIP Kallisté Capital n°14 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A VI ter du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- je déclare être redevable de l'IR ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour les autres.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FIP Kallisté Capital n°14 ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US persons» au sens du droit fiscal américain ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du C.M.F.

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % maximum du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	0%	 (€)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

☐ par chèque à l'ordre de « FIP Kallisté Capital n°14 »

☐ par virement sur le compte du FIP Kallisté Capital n°14 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.

IBAN : FR76 1180 8009 3100 0310 3014 081 CODE BIC : CMCIFRPA

☐ par le débit de mon compte bancaire, conformément au mandat de prélèvement SEPA ci-joint

☐ en nominatif pur chez Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sans droits de garde (choix par défaut).

☐ sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoirement un RIT).

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,49 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 9 ans.

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur confèrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes :

7. SIGNATURE

Fait à : SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

--

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2030. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ». Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

DÉNOMINATION	Année de création	Pourcentage des investissements de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital n°4	2011	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°5	2012	60,0 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°6	2013	68,8 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°7	2014	80,9 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°8	2015	79 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	70,4 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	50 %	30 juin 2021
FIP Kallisté Capital n°11	2018	28,3 %	30 juin 2022
FIP Kallisté Capital n°12	2019	8,7 %	30 juin 2023
FIP Kallisté Capital n°13	2020	0 %	30 juin 2024
FIP Mascarin Capital n°1	2017	67,1 %	30 juin 2021
FIP Mascarin Capital n°2	2018	52,7 %	30 juin 2023
FIP Mascarin Capital n°3	2019	32,4 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°4	2015	En cours de liquidation	En cours de liquidation
FCPI Dividendes Plus n°5	2016	118,2 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°6	2017	129 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°7	2018	113,9 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°8	2019	23%	30 juin 2024